

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 7 juin 2021 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : M. ROUVIER par Y. MICHEL - M. IBARS par JC. ARAGON - A. KELLY par G. REQUENA - A. CHOUKROUN par JD. POUSSIER

Absent excusé : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

11. Marseillan Locations vote BS 2021 (Annexe 17)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération du Conseil Municipal, adoptant le budget Primitif de l'exercice 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la présente séance concernant l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif et l'affectation de résultat de l'exercice 2020,

Par délibération du Conseil Municipal de la même séance, le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable public ont été approuvés et le résultat de clôture a été affecté de la façon suivante au budget supplémentaire proposé ci-après

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses compte 001 « Résultat d'investissement reporté »	76 465,46 €
Recette compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »	88 345,38 €

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	87 608,45 €
--	-------------

La proposition de Budget supplémentaire sur l'exercice 2021, présentée ci-dessous, permet la prise en compte des résultats de l'exercice 2020 ainsi que l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2021.

Il s'équilibre comme suit :

Section investissement..... 109 503,83 €

Section d'exploitation..... 87 608,45 €

M4 BUDGET ANNEXE MARSEILLAN LOCATIONS

SECTION D'EXPLOITATION

Niveau de vote	INTITULE	Libellé	Dépenses	Recettes
		<u>OPERATIONS REELLES</u>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		10 000,00	
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES		5 000,00	
022	DEPENSES IMPREVUES		10 000,00	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			87 608,45
		TOTAL OPERATIONS REELLES	25 000,00	87 608,45
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		59 808,45	0,00
042	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 800,00	
		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	62 608,45	0,00
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	87 608,45	87 608,45

SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	INTITULE	Libellé	Dépenses	Recettes
		<u>OPERATIONS REELLES</u>		
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES			88 345,38
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			-41 450,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21 158,45	
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		76 465,46	
	RESTE A REALISER		11 879,92	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		11 879,92	0,00
		TOTAL OPERATIONS REELLES	109 503,83	46 895,38
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	59 808,45
040	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			2 800,00
		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00	62 608,45
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	109 503,83	109 503,83

Par conséquent, il vous est proposé :

D'adopter le budget supplémentaire sur l'exercice 2021, concernant le Budget annexe MARSEILLAN LOCATIONS détaillé ci-dessus,

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(Pour 23, Contre 4)

Adopte le budget supplémentaire sur l'exercice 2021, concernant le Budget annexe MARSEILLAN LOCATIONS détaillé ci-dessus,

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

